

THIAVILLE, le 5 JUN 1968

ELECTION D'UN ADJOINT.- Samedi dernier, 1er Juin, à 18 h 30, en ouvrant la séance, le Maire rappelle la mémoire de notre regretté adjoint et l'Assemblée observe une minute de recueillement. Les Conseillers délibèrent ensuite et décident de procéder à l'élection d'un adjoint en remplacement de Monsieur Charles POIREL, décédé, sans élection complémentaire préalable.

Le Conseil Municipal de Thiaville-sur-Meurthe a élu au troisième tour Monsieur COLIN Jean, Adjoint au Maire de Thiaville-sur-Meurthe.

Félicitations.

CONCOURS DES VILLAGES ET MAISONS FLEURIS.- Il est rappelé, comme l'an dernier, que la Commune est candidate à ce concours. Après les bons résultats obtenus l'an dernier (1er ex equo à l'échelon d'arrondissement) nous devons tous faire de notre mieux. Une circulaire de Mr le Sous-Préfet fixe les dates limites des opérations du jury :

- Echelon communal, du 15 au 25 Juin
- Echelon d'arrondissement, du 1er au 10 Juillet
- Echelon départemental, du 15 Juillet au 1er Août.

TOURNEE DU PERCEPTEUR.- Il est rappelé que le Percepteur sera en Mairie Lundi prochain 10 Juin, de 9 à 10 heures, pour encaissement des affouages.

Prix de la portion = 56 francs

A.B.